



VALERIE DE BUE

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE L'INFORMATIQUE, DE LA  
SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, EN CHARGE DES ALLOCATIONS  
FAMILIALES, DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DE LA SECURITE  
ROUTIERE

Jambes, le 08 octobre 2021

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Château de Haltinne : la grille d'entrée classée

La Ministre en charge du Patrimoine, Valérie De Bue, a signé un arrêté ministériel **classant comme monument la grille d'entrée du château de Haltinne à Gesves.**

La grille, réalisée par la société cinacienne Viroux-Michotte, a obtenu la médaille d'or à l'Exposition universelle d'Anvers en 1885. Elle était destinée au château de Ciergnon mais a été refusée par le Roi Léopold II. Le propriétaire d'Haltinne l'a alors achetée pour son château, moyennant le retrait de la couronne sommitale. Elle rejoint ainsi les autres parties du château déjà protégées, à savoir le château comme monument et ses abords comme site.



Le château de Haltinne, patrimoine exceptionnel de Wallonie, est un château-ferme fortifié au 17ème siècle. Il fait actuellement l'objet d'un projet de restauration et de réhabilitation en lieu événementiel (mariage, séminaires...).